

MAIRIE DE SAUBENS



ARRETE N° 2019/171
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
AUTOMOBILE A L'OCCASION
TRAVAUX ACCESSIBILITE MAIRIE
Situé en agglomération
PARKING MAIRIE

Le Maire de SAUBENS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1, L2212.1 et L2212.2,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est indispensable pour des raisons de sécurité et d'ordre public et afin de permettre un déroulement normal des travaux de réfection des parkings mairie qui se dérouleront du Lundi 23 septembre 2019 au 11 octobre 2019 de modifier le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement automobile sera **STRICTEMENT INTERDIT** du 23 septembre 2019 au vendredi 11 octobre toute la journée :

- Parking Mairie
- Parking Mairie côté aire de jeux

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux :
Un balisage sera mis en place au moyen de barrières

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Saubens,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Muret
sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Fait à SAUBENS, le 20 septembre 2019

Le Maire



Jean-Marc BERGIA

Bernard MARIUZZO
Adjoint au Maire

Po -